



## **Déclaration de conformité pour les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires en contact avec les aliments**

Le fabricant ou son mandataire établi dans la Communauté :

Nom du fabricant : **AB Safety NV**  
Adresse complète : **Blauwesteenstraat 87**  
**B-2550 Kontich**  
**Belgium**

Certifie que le produit décrit ci-dessous :

### **ARTELLI® : PRO-CHEM NEOPRENE PLUS**

est conforme au règlement (CE) 1935/2004. La migration globale ainsi que la migration spécifique ne dépassent pas les exigences légales du Règlement (UE) 10/2011 et du Règlement (UE) 2020/1245.

Un certificat de conformité a été délivré par ISEGA : No. 52477 U 20

Ce gant est adapté au contact avec tous types de denrées alimentaires pendant une courte période.

Tous les monomères et autres matières premières utilisés dans la fabrication de ces gants sont inclus dans la liste positive du Règlement (UE) 10/2011 et de ses amendements.

Fait à,  
Kontich, 14/07/2020

**Mark Van Aelst, CEO**